INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du 26 octobre 2020

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 26 octobre 2020 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

MM. Gabriel Michaud; vice-Président
Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Valérie Foucault, coordonnatrice administrative - RAIM
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies - RAIM

RÉSOL. : 90-10-2020 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 91-10-2020 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 28 septembre 2020;
4. Adoption de la liste des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1er au 30 septembre;
6. Approbation du transfert budgétaire 2020-21;
7. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'exercice en cours à des fins d'augmentation des crédits budgétaires;

Formules Municipales - No 5614-A-PS

8. Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation pour « Services professionnels – construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant » – RAETM-2020-009;

9. Adoption de soumission RAIM-2020-003 – Achat de sulfate ferrique pour la période du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022 – Regroupement d'achat de la Rive-Nord;

10. Adoption de soumission RAETM-2020-005 – Mise aux normes des équipements de stockage de produits pétroliers à l'usine d'épuration et aux postes de pompage Blériot II et Angora et financement par l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté;

11. Adoption de soumission RAETM-2020-008 – Déneigement des sites de la RAETM;

12. Correspondances :
    - Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) – Résolution 123-10-2020 – Demande d'octroi des contrats pour la fourniture des produits chimiques pour la période du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022 – Regroupement d'achats de la Rive-Nord (RAIM-2020-003);

13. Affaires nouvelles;

14. Période de questions;

15. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 92-10-2020 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 28 septembre 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 septembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 93-10-2020 (Adoption de la liste des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE la liste des comptes à payer du fonds d'administration, au montant de 209 993,41 $ telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptée et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉSOL. : 94-10-2020 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1er au 30 septembre 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la liste des paiements électroniques pour la période du 1er au 30 septembre 2020 au montant de 52 666,72 $ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 95-10-2020 (Approbation du transfert budgétaire 2020-21)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAETM approuve le transfert budgétaire 2020-21 pour un montant de 62 615 $ du poste budgétaire 03000-0341000001 « Affectation excédent non affecté » au poste budgétaire 92100-2850 « Intérêts DLT- autres organismes municipaux ».

ADOPTÉ

RÉSOL. : 96-10-2020 (Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'exercice en cours à des fins d'augmentation des crédits budgétaires)

ATTENDU la résolution 34-04-2020 du 27 avril 2020 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, lequel montre un excédent de fonctionnement non affecté cumulé de 1 571 688 $;

ATTENDU la présentation du suivi budgétaire au 31 août 2020 aux membres conseil d'administration de la RAETM en date du 26 octobre 2020;

ATTENDU le déficit anticipé pour l'exercice financier en cours en raison de certaines dépenses de nature exceptionnelles et imprévisibles au moment de la préparation budgétaire pour l'année 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter les crédits budgétaires de la RAETM pour l'exercice en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise l'affectation d'un montant de 185 000 $ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout à des fins d'augmentation des crédits budgétaires pour l'exercice 2020.

ADOPTÉ

Formules Municipales - No 5614-A-PS

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉSOL. : 97-10-2020 (Adoption des critères et pointages de sélection de la grille d'évaluation pour « Services professionnels – construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant » – RAETM-2020-009)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels – Construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant » (RAETM-2020-009) selon les critères et pointages suivants :

Grille d'évaluation des services professionnels

		Points *
Proposition technique – critères d'évaluation		
1. Compréhension du mandat et méthodologie de réalisation		**15**
2. Présentation et qualification de la firme		**15**
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	5	
b) Expérience dans des projets similaires		
i. Projet 1	5	
ii. Projet 2	5	
3. Chargé de projet		**25**
a) Qualification et expérience	13	
b) Expérience dans des projets similaires		
i. Projet 1	6	
ii. Projet 2	6	
4. Chargés de discipline (Niveau 1 – Ingénierie et architecture)		**30**
a) Ingénierie		
i. Civil	6	
ii. Structure	6	
iii. Mécanique	6	
iv. Électrique	6	
b) Architecture	6	
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique		**10**
a) Surveillant	5	
b) Autres ressources	5	
6. Qualité et présentation des documents		**5**
Sous-total de la pondération technique**		100
Proposition financière		
Prix de la proposition (avant taxes) Sous-total prix		Prix
Pondération finale		
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix		

* Maximum de points attribués aux critères
** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 98-10-2020 (Adoption de soumission RAIM-2020-003 – Achat de sulfate ferrique pour la période du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022 – Regroupement d'achat de la Rive-Nord)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne Mascouche (RAETM) procède à l'approvisionnement de sulfate ferrique à 12% via le Regroupement d'achat de la Rive-Nord;

ATTENDU la résolution 38-04-2020 par laquelle la RAETM a mandaté la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), pour et au nom du Regroupement d'achat de la Rive-Nord, afin de procéder à l'appel d'offres public pour la fourniture des produits chimiques servant au traitement des eaux potables et usées pour la période du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022;

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres RAIM-2020-003 a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 août 2020;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 septembre 2020 pour le sulfate ferrique à 12%, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix unitaire (taxes en sus)	Quantité estimée (kg / liquide)	Prix (taxes en sus)
Kemira Water Solutions Canada inc.	0,23 $ / kg liquide	800 000	184 000 $
Produits chimiques Chemtrade Canada ltée	0,362 $ / kg liquide	800 000	289 600 $

ATTENDU l'analyse administrative des soumissions et le rapport daté du 23 octobre 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés comprennent produits, transport et déchargement dans les réservoirs et que ces prix demeurent fermes pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture de sulfate ferrique à 12% pour la période du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022, au montant de 184 000,00 (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOL. : 99-10-2020 (Adoption de soumission RAETM-2020-005 – Mise aux normes des équipements de stockage de produits pétroliers à l'usine d'épuration et aux postes de pompage Blériot II et Angora et financement par l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne Mascouche (RAETM) a mandaté la firme Enviroservices pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de mise aux normes des équipements de stockage de produits pétroliers à l'usine d'épuration et aux postes de pompage Blériot II et Angora;

Formules Municipales - No 5614-A-PS

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal La Revue le 16 septembre 2020 pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 octobre 2020, à savoir :

Nvira - Énergie inc.	209 248,75 $ t.t.c.
SM Construction inc.	221 625,81 $ t.t.c.
Service & Construction Mobile ltée	240 162,35 $ t.t.c.
GMR inc.	258 521,29 $ t.t.c.
Construction Morival ltée	261 884,31 $ t.t.c.
Construction Pétro Hitech	262 966,22 $ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Nvira - Énergie inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 octobre 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 228 673,94 $ (taxes incluses);

ATTENDU l'analyse technique du 20 octobre 2020 de M. Benoît Dagenais, ing. et directeur général de la firme EnviroServices;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Nvira - Énergie inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec selon le rapport du service des approvisionnements de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Nvira - Énergie inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 26 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de Nvira - Énergie inc. pour les travaux de mise aux normes des équipements de stockage de produits pétroliers à l'usine d'épuration et aux postes de pompage Blériot II et Angora, au montant de 181 995 $ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 100-10-2020 (Adoption de soumission RAETM-2020-008 – Déneigement des sites de la RAETM)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne Mascouche (RAETM) a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des sites de la RAETM (RAETM-2020-008);

ATTENDU QUE la période couverte par le contrat est d'une durée de trois (3) ans à compter de la date de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la RAETM;

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 octobre 2020, à savoir :

Déneigement Maximum inc.	63 512,45 $ t.t.c. **corrigé*
9066-3006 Qc Inc. (Entreprise C.D.)	71 748,25 $ t.t.c.

ATTENDU QU'une erreur de calcul a été corrigée dans la soumission Déneigement Maximum inc. et que cette correction n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Déneigement Maximum inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 octobre 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 58 167,38 $ (t.t.c.);

ATTENDU la recommandation de M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies à la RAIM;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Déneigement maximum inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 26 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Déneigement Maximum inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de l'entreprise Déneigement Maximum inc. pour le déneigement des sites de la RAETM, le tout au montant de 55 240,23 $ (taxes en sus) pour un contrat de trois (3) ans.

ADOPTÉ

RÉSOL. 101-10-2020 (Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 102-10-2020 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Président

secrétaire-trésorière

Formules Municipales - No 5614-A-PS